



**Thierry Reygades**  
Secrétaire National  
**Dominique Balducci**  
**Claudie Chalmin**  
Secteur STMS

**Monsieur Jean Marc HUART**

DGESCO A2  
Sous direction des lycées et de la formation  
professionnelle tout au long de la vie  
Ministère de l'Education Nationale

110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 5 mai 2011

Monsieur le Directeur,

A la suite d'une entrevue avec Madame Françoise GUILLET, Inspectrice Générale de Biotechnologie et du Secteur Médico-Social, nous voulons attirer votre attention sur deux sujets qui suscitent beaucoup d'inquiétudes, à juste titre, parmi nos collègues :

- l'affectation des élèves en première St2S notamment pour celles et ceux qui ont suivi l'EDE Santé et Social et pour les élèves de BEP CSS
- la préparation de la réforme de la série ST2S en 2012

**Pour ce qui concerne l'affectation des élèves**, nous constatons en effet d'une académie à l'autre, des critères d'affectation différents : de notes coefficientées à l'ajout dans une académie de compétences au contenu impossible à évaluer ou d'avis de conseils de classe non pris en compte dans l'orientation...

De plus, certains rectorats (Rennes ou Versailles, Créteil, par exemple) pour "fluidifier les parcours" conseillent, aux élèves de seconde demandant à passer en voie professionnelle, une inscription directement en 1<sup>ère</sup> professionnelle.

Le bac Professionnel ASSP n'ouvrant qu'en 2011, les élèves ne pourront pas prétendre à la 1<sup>ère</sup> et n'auront d'ailleurs pas effectué les six semaines de stage au programme de la 2<sup>nde</sup> professionnelle et nécessaires pour l'obtention du baccalauréat professionnel. Cette difficulté n'a pas été anticipée et rien n'est prévu à ce jour dans les établissements et dans les académies

Nous demandons donc que des consignes précises soient données au niveau national permettant aux élèves ayant suivi l'EDE Santé et Social de bénéficier d'une priorité sur l'affectation en ST2S. Par ailleurs, il faudrait permettre aux élèves ayant également suivi cet enseignement mais n'ayant pas le niveau pour intégrer une Première ST2S de postuler pour le Bac professionnel ASSP.

**Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme ST2S**, nous avons appris que le groupe de travail se réunira début mai afin de construire les nouveaux programmes de STSS.

Construire à nouveau des programmes, 5 ans seulement après la précédente réforme et sans évaluation nationale de celle-ci n'est pas satisfaisant. Sur quelles bases objectives les contenus des programmes de 2012 pourront être élaborés ? Nous réaffirmons notre demande de voir la spécificité du bac technologique ST2S conservée, c'est-à-dire des contenus disciplinaires axés sur des champs technologiques et la dynamique pédagogique y afférente ainsi que les moyens horaires et modalités permettant aux élèves de se les approprier.

Vous insistez publiquement sur la volonté du Ministère de maintenir une ambition élevée pour nos élèves, ce que nous partageons. Mais la nouvelle grille horaire du bac ST2S 2012 que nous contestons ne reflète absolument pas celle-ci : un volume horaire global identique à l'ancienne grille, les enseignements technologiques sanctionnés alors qu'ils sont depuis 1992 les garants de la réussite des élèves et des pré-requis nécessaires aux futurs professionnels de niveau III et II, des enseignements généraux aux horaires et contenus émiettés qui ne renforcent pas la formation humaine et scientifique..

L'introduction de l'accompagnement personnalisé conforme à l'esprit de la réforme dont on conteste l'efficacité en l'état actuel (expérience de la classe de seconde) n'apportera rien aux

élèves de ST2S car cette démarche est inhérente à celle des enseignants de la voie technologique et se manifeste à l'heure actuelle dans le cadre des TD et TP.

C'est pourquoi nous proposons une grille horaire qui conforte les enseignements généraux nécessaires à la poursuite d'études et le maintien des horaires des enseignements technologiques avec des dédoublements.

Les conditions de la rénovation a suscité de l'inquiétude pour l'ensemble de la profession. Nous l'exprimons depuis 2009. Les conditions de mise en œuvre de la réforme 2012 ne pourront que renforcer ce sentiment car elle sera également associée à des suppressions de postes.

Nous estimons qu'une réforme ne peut réussir que si les personnels sont partie prenantes de celle-ci. A cet égard, nous demandons, en tant qu'organisation syndicale représentant les enseignants du second degré, à y être associés d'une manière ou d'une autre, par exemple en intervenant au niveau du groupe de travail. Il ne pourra pas y avoir d'adhésion à ce projet si les enseignants se sentent exclus des débats qu'il suscite.

En outre, il nous semble essentiel qu'un point d'étape ait lieu en direction de tous les professeurs de STMS et de biologie au moment des jury de baccalauréat 2011

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez nos remarques et à notre demande.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations.

Thierry Reygades

Dominique Balducci

Claudie Chalmin